

# Schéma Stratégique Forestier pour le Massif des Alpes

Cadre de vie : milieu rural, risque, paysage, tourisme,  
urbanisme

Développer les relations avec l'environnement immédiat :  
Aborder la forêt dans sa dimension transversale



Union Régionale des Associations de Communes Forestières

#### **Rhône-Alpes**

350 Quai Charles Ravet - 73 000 Chambéry  
Tel : 04.79.72.90.39 - Fax : 04.79.33.38.95

#### **Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

Pavillon du Roy René, Valabre - 13120 Gardanne  
Tel : 04.42.65.43.93 - Fax : 04.42.51.03.88

# Sommaire

<u>1/ Synthèse du groupe de réflexion :Cadre de vie: milieu rural, risque, paysage, tourisme, urbanisme</u>	page 3
<u>2/ Synthèse détaillée CADRE DE VIE</u>	page 5
Forêt et agriculture	page 5
Relation forêt et tourisme	page6
Forêt et biodiversité	page 7
Forêt et ressource en eau	page 8
Relation forêt et risques	page 9
<u>3/ les moyens à initier :</u>	page 11

## 1/ synthèse du groupe de réflexion :Cadre de vie: milieu rural, risque, paysage, tourisme, urbanisme

Développer les relations avec l'environnement immédiat : Aborder la forêt dans sa dimension transversale

Cette thématique s'attache à la forêt en temps que « milieu ». A elle seule, elle balaye un large domaine. Cinq axes de réflexions sont proposés.

- La relation « **Forêt et agriculture** » est l'une des préoccupations fortes. Des pistes de complémentarités agriculture – forêt sont proposées. Elles sont à explorer à la fois dans la compréhension des dynamiques en cours sur le terrain et dans une perspective de définition de priorités d'action publique au niveau du Massif des Alpes : les agriculteurs pourraient « ré intervenir » dans la gestion des milieux forestiers. Des suggestions sont développées :
  - ✚ une possible diversification de l'activité sous forme d'exploitation forestière,
  - ✚ le rôle de l'agriculture dans la gestion des risques,
  - ✚ le développement d'une filière agriculture – bois – énergie (via les différentes structures de regroupements agricoles existants),
  - ✚ la gestion concertée des espaces agricoles et forestiers...des propositions concernent également les problématiques d'urbanisation et les surfaces agricoles.
  
- La « relation entre la forêt et le tourisme » est essentielle à aborder : en effet, la première richesse des Alpes est le tourisme. Le cadre paysager est un élément important pour les touristes , et le paysage du massif des Alpes est constitué à 40% de forêt !

L'offre touristique en forêt proprement dite, est embryonnaire, c'est une richesse économique sous valorisée.

Par ailleurs, il existe de nombreuses différences de perceptions de la forêt entre touristes et professionnels forestiers. Des points de synergie existent entre les activités forestières et les activités touristiques : Entre les contradictions et les complémentarités il y a des ambiguïtés a gérer.

La forêt est aussi un moyen pour diversifier l'offre touristique hiver comme été, en station de ski.

Le cadre de vie des urbains compte de plus en plus : l'appropriation de la forêt par les urbains peut garantir un apport de financement.

Comment inclure ce milieu naturel dans les préoccupations des aménageurs touristiques, dans les documents d'orientations, de planification ? Une piste pourrait apparaître au travers des Plans Locaux de Gestion du Patrimoine et de l'Espace Naturel.

- **La biodiversité** est une richesse patrimoniale caractérisant le Massif des Alpes. De quelle manière peut-on réellement prendre en compte cet aspect ? Des outils existent : Natura 2000, PEFC, le Protocole Forêt de montagne de la Convention Alpine. Ces outils restent à activer en cohérence avec l'aspect multifonctionnel de la forêt.
  
- La politique de l'eau est l'une des politiques territoriales préexistante dans le massif alpin avec ses outils de coordination et de contractualisation forts. La forêt joue un rôle dans la préservation de la qualité de la ressource en eau mais aussi dans la gestion des débits. Les enjeux dans ce domaine concernent la problématique de gestion des embâcles, les risques naturels liés au ruissellement et à l'érosion, la préservation de la qualité de la ressource en eau, le rôle de la forêt sur les zones d'aquifères karstique d'intérêt stratégique pour les besoins en eau actuels et futurs...  
Au regard de ces enjeux, l'eau est une problématique d'avenir à intégrer à la stratégie forestière.
  
- **La relation forêt / risque** est le cinquième et dernier point des thématiques prioritaires liée au cadre de vie. Les réflexions menées démontrent un manque réel de connaissances sur cette relation, et une absence d'analyse par « bassin de risques » (approche globale au niveau d'une vallée par exemple), où sont situés les forêts ayant une fonction actuelle de protection ? De quels outils de suivis et d'évaluation du coût d'entretien de ces forêts de protections disposons nous ? Face aux constats réalisés, l'orientation majeure retenue est la progression des connaissances sur la relation forêt / risque sur le massif, l'acquisition et la vulgarisation des connaissances est nécessaire : prise en compte de la forêt dans les documents de préventions existants, intégration du risque dans les projets territoriaux sous forme d'analyse et de communication ...

## **2/ Synthèse détaillée CADRE DE VIE**

Cette thématique créée au départ sous le titre cadre de vie amène une réflexion sur des points où la forêt a un rôle à jouer en temps que « milieu ». A elle seule, elle balaye un large domaine qui a été divisé en champs d'actions :

<b>Champs d'actions</b>	<b>Grands enjeux</b>
Développement milieu rural	1. Complémentarité d'activité entre forêt et agriculture 2. Habitat, agriculture et forêt 3. Maintien du pastoralisme
Attractivité patrimoniale	1. Tourisme et paysage 2. Biodiversité 3. Ressource en eau
Risque	

Concernant la structuration du travail, chaque enjeu décliné est abordé séparément des autres. Une méthodologie commune permet de structurer la progression des réflexions sur les différents sujets. Trois réunions ont permis de choisir les thématiques, de dresser les états des lieux et de dégager les grands enjeux pour chacun des sous thèmes

### **Forêt et agriculture :**

---

La relation « **Forêt et agriculture** » est l'une des préoccupations fortes.

Des pistes de complémentarités agriculture – forêt sont proposées. Elles sont à explorer à la fois dans la compréhension des dynamiques en cours sur le terrain et dans une perspective de définition de priorités d'action publique au niveau du Massif des Alpes :

Les complémentarités agriculture/ forêt peuvent s'exprimer :

#### **1) en terme d'activités économiques**

Diversification agricole : l'accueil touristique, la vente directe ... il est possible d'envisager d'autres formes de diversifications telle qu'une activité d'exploitation forestière.

#### **2) par une filière agriculture – bois - énergie**

Les CUMA offrent la possibilité de mettre en place de petites filières bois - énergie locales.

#### **3) dans la gestion globale et concertée des espaces agricoles et forestiers**

La gestion concertée des espaces agricoles et forestiers dans un objectif d'aménagement du territoire, de paysage ou de biodiversité est à promouvoir. Elle suppose des situations de concertation entre acteurs, la définition d'objectifs communs mais également une médiation technique avec le croisement des connaissances scientifiques et techniques.

Chartes forestières et sites pilotes d'agriculture durable : Est-il possible sur un même territoire de conduire en parallèle puis de croiser, voire de conduire ensemble ces deux approches pour construire un projet agriculture et forêt en lien avec les attentes et les atouts du territoire local? (La gestion concertée des territoires)

La problématique de la desserte en zone de montagne qui est souvent une question importante pour les alpagistes et les forestiers nécessite une approche concertée (enjeux de pénétration avec ses avantages et ses risques : tourisme, chasse...)

#### **4) dans les espaces à multi-usages agricoles et forestiers**

La notion d'arbres hors forêts et l'existence d'exemples de productions agricoles et de productions forestières associées confirment le rôle de l'agriculture dans le maintien de milieux et paysages boisés particuliers: les exemples des pâturages boisés ou pré-bois dans le Jura, dans le Mélézin, sous les pins sylvestres et les chênes pubescents dans les Alpes du sud

#### **5) pour la gestion des risques**

L'usage pastoral de zones semi-boisées permet de limiter les risques d'incendies : l'exemple des plans de pâturages dans les zones à risque soumises à la DFCI. Les AFP (associations foncières pastorales) sont des leviers intéressants dans la perspective de mise en œuvre des recommandations du schéma sur ce thème

L'ensemble de ces points pose la question de la spécialisation ou du caractère multifonctionnel des territoires. L'implication des agriculteurs sur cette problématique nécessite une capacité d'animation et de médiation locale.

Aussi, il faut ouvrir le débat avec les agriculteurs quant à leur volonté et leur capacité à s'impliquer sur les thématiques exposées.

### **Relation forêt et tourisme :**

---

Globalement, l'émergence du tourisme durable est une opportunité : c'est une forme de tourisme de qualité, apportant à toutes les parties concernées le plus grand profit possible, tout en maintenant les inconvénients sur le plan écologique dans un cadre supportable.

De plus, il y a la demande sociale pour un tourisme « doux » Il y a là un moyen de valoriser la forêt. La prestation de qualité est un marché latent.

L'offre touristique en forêt est très variée les produits existants sont nombreux :de l'accompagnement à la journée à des produits complets du style Retrouvance en passant par les Arboretums et parcs aventure,l'offre touche toute catégorie de touristes. Cependant, **l'offre n'est pas structuré (initiatives localisées) et l'existant peu ou pas valorisé par les organismes touristiques** départementaux et voir régionaux. Aussi, l'hébergement en forêt est un secteur à défricher (L'offre de gîtes forestiers de qualité est très faible comparé à la demande : il y a une forte demande de prestations à la carte) : les produits « tourisme en forêt » restent localisés, de plus, ces loisirs sont applicables à toutes les forêts : l'offre n'est pas propre à la forêt de montagne.

Concernant justement la forêt de montagne, elle n'est pas identifiée en temps que telle par les touristes mais elle rentre plutôt dans une perception paysagère globale de la montagne. La forêt de montagne est un élément clé du paysage alpin, les structures touristiques en sont conscientes mais la prise en compte réelle est faible. Pourtant, nombreuses sont les stations de ski qui prônent « une station au cœur d'une forêt de sapins »qui lui donne un « charme

naturel ». **Comment faire prendre conscience aux opérateurs touristique que se paysage à un coût ?** et pour le garder attrayant, il faut « l'entretenir ». Comment faire prendre conscience du bénéfice qu'apporte la forêt aux différents acteurs et organismes touristiques ? Des solutions doivent être trouvées pour inclure la forêt dans les préoccupations des aménageurs touristiques, dans les documents d'orientations et de planification :

### **La forêt : un réel enjeu pour les stations de ski**

La forêt est propice à la création de circuits raquettes ou ski de fond autour du domaine skiable, l'été, elle offre des possibilités d'agencement de parc accrobranche, de visites de sentiers botaniques.

La forêt est un atout certain pour diversifier l'offre touristique en station. Certains territoires ont compris l'enjeu : exemple du Revard, du Vercors, des Saisies.

**Une perception différente existe entre touristes et professionnels forestiers** d'une part (vision conservatrice/vision productive) et entre touristes eux-mêmes : L'imaginaire des Français se structure autour de trois grands modèles de forêt : la forêt entretenue et légèrement aménagée, la forêt aménagée et comportant des espaces de loisirs, enfin, la forêt sans aménagement et sans intervention humaine.

### **Relation tourisme et exploitation forestière : des ambiguïtés à gérer :**

Il y a contradiction entre l'idée qu'ont les touristes et les méthodes d'exploitation, on est sur un conflit de représentation. Divers exemples visant à adapter les modes d'exploitations sylvicoles, existent, les compromis existent, d'autres sont à trouver. Il y a parfois une synergie entre l'exploitation forestière et le tourisme, par exemple : Des routes forestières bien entretenues sont le cadre essentiel d'une pratique très répandue parmi les touristes de montagne : la promenade. L'idéal de la forêt touristique est une alternance d'espaces ouverts et fermés. Des trouées de régénération peuvent jouer ce rôle.

## **Forêt et biodiversité :**

---

La biodiversité est un volet incontournable à aborder dans le Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes. Natura 2000 est-il la réponse à la prise en compte de la biodiversité ?

Au niveau Français, chaque site Natura 2000 doit avoir un **document d'objectif** : DOCOB. Il s'agit de l'aboutissement d'une concertation menée avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre d'un Comité de Pilotage, il doit définir des objectifs, orientations de gestion, et des moyens à utiliser pour « le maintien ou le rétablissement d'habitats naturels et d'espèces dans un état de conservation favorable. Il s'agit d'un document d'orientation et de référence pour les acteurs ayant compétence sur le site. »

Le constat : Actuellement, **les sites Natura 2000 n'ont pas tous un DOCOB en place. La plus part sont en cours de rédaction ou à élaborer.**

1/ Certains DOCOB ne risquent-ils pas d'omettre le point forêt dans leurs objectifs ?

2/ S'il y a prise en compte de la forêt dans les futurs DOCOB, de quelle manière sera intégré la notion de multifonctionnalité des forêts, et notamment quelle sera la perception de la gestion durable du volet forestier de ces DOCOB (prise en compte de l'aspect social, économique et environnemental) ?

3/ Les critères spécifiques à la forêt de montagne seront-ils pris en compte ?

Les contrats forestiers Natura 2000<sup>1</sup> sont une proposition de réponse : il s'agit d'une possibilité de contractualisation sur des mesures de gestion concernant les milieux forestiers. La mise en place de ce type de contrats est en cours en Rhône-Alpes dans le cadre de Life Nature et Territoire.

Y a-t-il lieu de considérer plus largement la biodiversité et ne pas seulement prendre en compte les sites Natura 2000 ?

**La convention Alpine :**

Le massif des Alpes Françaises sur lequel se construit le Schéma Stratégique forestier représente près d'un 1/5<sup>ème</sup> du territoire concerné par la convention alpine.

Il existe **un protocole forêt de montagne** issu de la convention (L'objectif du Protocole est la conservation de la forêt de montagne en tant qu'écosystème proche de la nature et, si nécessaire, son développement, son extension et l'amélioration de sa stabilité). Comment le Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes pourrait en tenir compte ?

Une carte délimite les « **régions prioritaires pour la protection de la nature alpine** », elle superpose les zones ou les enjeux de conservation où les espèces et écosystèmes sont importants. Ces zones prioritaires en matière de protection englobent différents parcs mais pas seulement, au niveau forestier, le schéma pourrait tenir compte de ces zones.

Sur la zone d'application de la convention alpine, **le Réseau Alpin des espaces protégés** organise les échanges entre les espaces protégés, il existe donc des études comparatives, explicatives sur des méthodes et exemples en Allemagne, Suisse, Italie, Autriche...des éléments sont peut être à intégrer au Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes...

## **Forêt et ressource en eau**

---

La politique de l'eau est l'une des politiques territoriales les plus fortement présentes dans le massif alpin avec ses outils de coordination et de contractualisation :  
le SDAGE qui comprend donc l'intégralité du massif alpin français ,  
les SAGE et contrats de rivière à l'échelle de sous-bassins et/ou de cours d'eau.

La forêt joue un rôle dans la préservation de la qualité de la ressource mais aussi dans la gestion des débits. Le massif alpin est très représenté dans l'inventaire des aquifères karstiques d'intérêt stratégique pour les besoins en eau actuels et futurs. **La présence de la forêt sur ces espaces et son rôle de protection méritent une attention particulière.**

Le massif alpin se caractérise par une forte densité d'ouvrages hydro-électriques. **La question des embâcles** est donc une problématique encore plus importante que dans les autres régions.

**Les risques naturels liés au ruissellement et à l'érosion sont également des enjeux forts.** Le Schéma Stratégique Forestier du Massif des Alpes peut viser à rappeler le rôle d'atténuation des aléas naturels, qui est rempli (à certaines conditions) par la forêt<sup>2</sup>.

✓ \_\_\_\_\_  
<sup>1</sup> La Nouvelle circulaire DPN/SDEN N°2004-3 du 24 décembre 2004 : « Gestion Contractuelle des Sites Natura 2000 » en application des articles R214-23 à R 214-33 du code de l'environnement

Sur certains territoires, des espaces forestiers sont acquis ou font l'objet d'une contractualisation spécifique pour **préserver la qualité de la ressource en eau** (exemple historique de Saint-Étienne, projet en cours de Parc hydrogéologique sur le Chablais...). C'est une piste concrète pour faire progresser le débat sur la rémunération des fonctions non marchandes de la forêt.

Enfin, l'enjeu patrimonial que représentent les forêts alluviales de fond de vallées alpines est reconnu par la politique de l'eau et doit être pris en compte dans la stratégie forestière.

#### **Proposition d'objectifs du schéma au regard des enjeux eau :**

- Participer à la stratégie de protection et de restauration des forêts alluviales de fonds de vallées alpines.
- Livrer une première contribution pour une prise en compte globale de la problématique de gestion des embâcles dans le massif alpin.
- Définir une méthode pour optimiser le rôle de protection que la forêt peut exercer au profit des ressources en eau potable.
- Définir une méthode pour optimiser le rôle de protection que la forêt peut exercer dans la gestion des risques naturels liés à l'eau.

### **Relation forêt et risques :**

---

Sur cette « sous thématique », deux points de constats apparaissent :

**Une vision communale :** Les outils de prévention multi-risques, principalement orientés vers l'urbanisme, privilégient une vision communale : les plans de prévention des risques. Dans les PPR, la forêt occupe-t-elle sa juste place ?

Il y a une absence d'analyse par bassin de risque (PPR cohérents entre eux mais non jointifs), une absence de prise en compte d'enjeux comme les voiries. Or les acteurs s'organisent maintenant pour avoir une gestion concertée de leurs territoires ; les problématiques s'abordent à l'échelle de vallées, de regroupement de communes. Au delà de leur document d'urbanisme communal (PLU...), les élus s'interrogent sur la façon de prendre en compte le risque à l'échelle intercommunale où se joue de réels enjeux économiques.<sup>3</sup>

**Le rôle de protection joué par les forêts est mal « situé » ;** étant mal reconnu (oubli de leur effet masque qui peut même aller jusqu'à l'extinction du phénomène), voir mal connu notamment sur le point économique (coût de gestion d'une forêt de protection), et souvent mal

✓ 

---

<sup>2</sup> La sylviculture à appliquer pour consolider ce rôle de protection fait l'objet actuellement d'un projet INTERREG pilote transfrontalier alpin (France-Italie-Suisse). Ce projet considère tous les risques naturels, y compris ceux qui ne sont pas d'origine hydrique (chutes de pierre, avalanches...) De façon plus générale, l'identification des liens entre l'eau et la forêt fait l'objet d'un projet LIFE pilote transnational (France-Suède-Royaume Uni). Ce projet recense les principales opportunités de contribution de la forêt à la mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau.

<sup>3</sup> Il existe des PPR inondation qui s'insèrent dans la logique bassin de risque. La question qui se pose l'est plus en terme : comment « chaîner » entre différentes communes les documents relatifs aux risques et à établis par commune ? Ainsi se pose la question de la « solidarité » : une route d'accès à une station de ski est un enjeu appartenant aussi bien à la commune sur laquelle le risque aura lieux qu'à la station de ski au bout cette route. A ce titre l'entretien des ouvrages de protections doit être mutualisé à une échelle intercommunale.

localisé géographiquement. Le développement d'outil apparaît nécessaire sur ces points (économie<sup>4</sup>, localisation avec le rôle du « micro relief »<sup>5</sup>).

Globalement, les données actuelles restent fragmentaires et ne sont pas toutes cohérentes. Il y a une certaine absence de connaissance. (C'est le cas des interactions forêts/glislements de terrain par exemple).

La forêt occupe t-elle la bonne place dans les outils de gestion des risques ?\*

Quels liens entre risques et forêt ? Si ceux-ci commencent à être bien connus pour les chutes de blocs et les avalanches, ils sont à clarifier pour les autres phénomènes.

Où sont situer les forêts de protection ? Les deux orientations majeures retenues sur ce thème sont la diffusion des connaissances acquises pour obtenir une prise en compte technique et financière de ce rôle de la forêt et la progression des connaissances.

Face au constat : les enjeux principaux seraient :

- D'intégrer la forêt dans les documents de prévention existants (PPR)
- D'améliorer la connaissance du risque en lien avec le rôle de la forêt, (cartographie, zonage des forêts de protection)
- Intégration du risque et du lien forêt - risque dans les projets territoriaux sous forme d'analyse et de communication :

Prendre en considération le risque c'est aussi diffuser de l'information. La gestion du risque s'appréhende même au niveau du citoyen /logique participative /, la responsabilisation de chacun. Le schéma stratégique aurait un rôle à jouer à ce niveau. (Vulgarisation du porté à connaissance)

Diffuser et mettre en œuvre les préconisations des guides méthodologiques existants sur les liens forêt - risque (diversité des espèces, pérennité des couverts...)

A l'échelle du schéma, le but recherché pourrait être **la sensibilisation** des personnes : leur montrer notamment l'utilité des données numériques avec la création un projet d'analyse sur des zones test. L'objectif serait d'avoir des données qui puissent servir à la gestion courantes du territoire.

✓ \_\_\_\_\_  
<sup>4</sup> Possibilité de comparer le coût de la forêt aux coûts des techniques alternatives (filets...).

<sup>5</sup> Il existe **un Problème concernant les données numériques de terrain** : 1 point tout les 50 m : cette échelle ne permet pas de visualiser le « micro relief » : éboulis, couloirs, petites falaises...qui sont les zones de déclenchement de phénomènes de moyenne ou faibles intensité. En effet, la forêt est importante à prendre en considération sur les événements fréquents, les événements de moyenne intensité. Elle y joue un vrai rôle. Il y a une question de taille du risque : un seuil après lequel elle ne « protège » plus (les grandes avalanches...).

La méthode LIDAR Un balayage par points laser qui permet d'avoir une précision au mètre près existe en Suisse, Autriche...

### 3/ les moyens à initier :

- ❖ Nous devons avant tout positionner la forêt comme **partenaire des politiques territoriales**. Il s'agit de **conforter le récent réseau alpin des chartes forestières de territoire (CFT)** du massif et favoriser la gestion globale et concertée des espaces agricoles et forestiers par un rapprochement des **CFT avec les sites pilotes d'agriculture durable**.
  
- ❖ **Développer une offre touristique en forêt** encore embryonnaire et initier de nouveaux concepts. **Contractualiser avec les pôles urbains** du sillon alpin et des vallées internes pour développer une offre « verte ».

Prospective montagne 1999, Principaux diagnostics et enjeux pour la montagne française en général, Cofremca, Sociovision.

La montagne est une destination attirant 69% des personnes, le référent reste la saison hivernal même s'il y a plus d'activités possibles en été. La montagne l'été est perçue comme un territoire pointu, peu moderne.

Les Alpes du Nord véhiculent une image de montagnes impressionnantes, difficiles d'accès, les alpes du Sud ont une image plus douce.

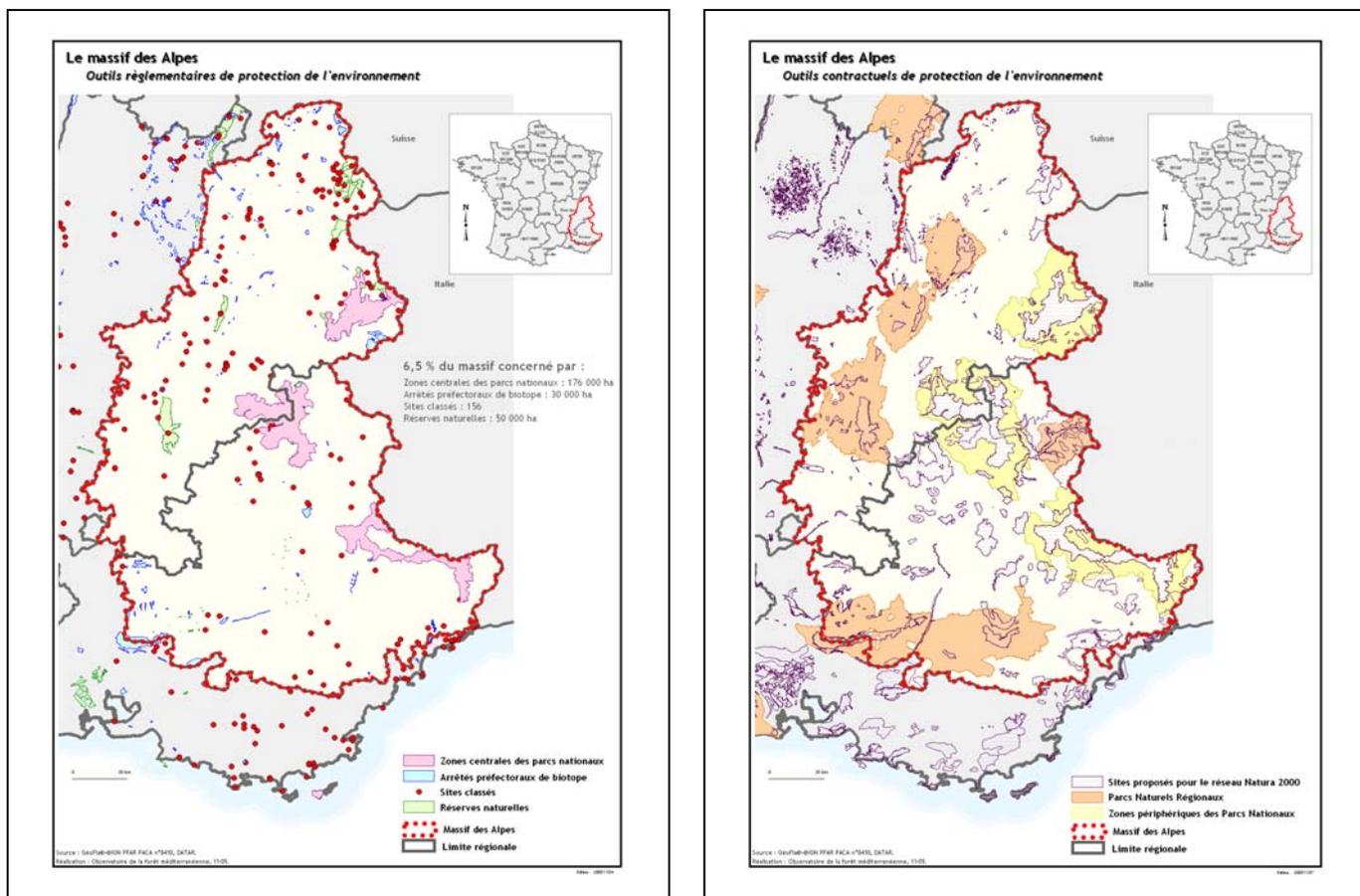
Selon l'étude Cofremca, il y a un besoin de diversifier l'offre des massifs (surtout l'été). Développer des activités d'ambiance, plus d'authenticité, de naturel, de non marchand.

La montagne est perçue comme un site « mono produit » ski. Des pistes sont ouvertes vers des produits non ski (pour les non skieurs) des produits moins organisés tel que des parcours en hors piste et la notion de liberté. Les touristes sont candidats à des activités neige plus ludiques, moins actives.

Aussi, le plaisir sensoriel tien de plus en plus de place : nous accordons de plus en plus d'importance aux sens. La forêt de montagne peut se positionner par rapport à ces nombreuses tendances qui ne font que croître.

- ❖ Les nombreux rôles de protection de la forêt en terme de risques naturels, préservation des ressources ne sont plus à démontrer. Reste à les considérer à leur juste valeur :
  - **Optimiser le rôle de la forêt au profit des ressources en eau** et dans la gestion des risques naturels liés à l'eau.
  - **Intégrer le facteur forêt dans les documents de prévention des risques,**
  - **Préserver la biodiversité** présente dans les milieux forestiers en cohérence avec la multifonctionnalité.

6,5 % du massif alpin est concerné par des outils réglementaires de protection de l'environnement, une part plus importante encore est concernée par des outils contractuels de protections :



## PEFC : 11% des surfaces certifiées sont en Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur:

Surface et répartition des forêts certifiées au 30/06/2005<sup>6</sup>

Régions	Forêts domaniales	forêts des collectivités	forêts privées		total (ha)
PACA	111435	42529	11379		165343
Rhône-Alpes	117752	133811	15300		266863
<b>TOTAL</b>	229187	176340	26679		<b>432206</b>
France	1561764	927589	1190465	127455	<b>3807273</b>

## Progression de la certification dans les régions, au 30/06/2005

	Propriétaires	Surface certifiées	Proportion de forêt certifiée
PACA	101	165343	20,6%
Rhône-Alpes	599	266863	20,8%

<sup>6</sup> Source : <http://www.pefc-france.org/actualite.asp?art=1911>

